



TORCY

VAL MAUBUEE
MARNE-LA-VALLEE

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2015 AFFJUR/GLLF/MM

C.M. 02.15

Date de convocation : 20 mars 2015
Date d'affichage : 20 mars 2015
Compte-rendu succinct : 1^{er} avril 2015

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 30
Votants : 35

L'an deux mille quinze, le vingt- sept mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. FROSSARD - MME CRISPIN - MM. BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - MMES BOURETTE - IOSUB - SIMONOT - MM. MORENCY - FOURNIER - BEKKOUCHE - GUILLOU - EUDE - MME KLEIN-POUCHOL (à partir de 20 h 45) - M. RIHAN CYPEL - M. BENELHABIB - MMES DENIS - SANE - M. MENDY - MME JANIAUD-VERGNAUD - M. DE SAULCES LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - M. MOHAMED - MME MANDILE - M. BENARAB - MME GOMIS - MM. VIALADE - BRULIN.

ETAIENT REPRESENTES : M. AUMARD (POUVOIR M. VERMOT) - MME KLEIN-POUCHOL (POUVOIR MME BOURETTE jusqu'à 20 h 45) - MME MERLIN (POUVOIR M. BILLARD) - MME SEGHIRI (POUVOIR M. BEKKOUCHE) - MME QUATREHOMME (POUVOIR M. GUILLOU) - MME DUVERNOIS (POUVOIR MME GOMIS).

SECRETAIRE : MME VERTENEUILLE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 février 2015 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit,

- 15.01.007. - VIREMENT DE CREDIT SUR LE BUDGET 2014 DU CHAPITRE 022 « DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT » VERS LE CHAPITRE 014 « ATTENUATIONS DE PRODUITS ».
- 15.01.008. - CONVENTION AVEC ALUEDO - CLASSE DE DECOUVERTE 2015 - ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE.
- 15.02.009. - ADHESION A L'ASSOCIATION « ACTEURS PUBLICS CONTRE LES EMPRUNTS TOXIQUES ».
- 15.02.010. - REFORME DE MATERIELS.

DIRECTION DES FINANCES

15.02.01. - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015 AVEC REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2014 ET DES RESTES A REALISER 2014.

Le Conseil Municipal, à la **majorité (5 abstentions)**, arrête, approuve et reporte par anticipation les résultats 2014. Il adopte le budget primitif 2015 équilibré à 41 874 612,53 € en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	32 852 679,02 €
Section d'investissement	9 021 933,51 €
Total du BP 2014	41 874 612,53 €

15.02.02. - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de maintenir les taux des contributions directes pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation	18,50 %
- Foncier bâti	27,08 %
- Foncier non bâti	80,81 %

15.02.03. - REVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE LA VALLEE/VAL MAUBUEE.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, vote favorablement la révision de l'attribution de compensation versée par le Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée - Val Maubuée, et de fixer son montant à 6 032 005 €.

DIRECTION GENERALE

15.02.04. - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA REGIE DE QUARTIER.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association «La Régie de Quartier». Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

CULTURE.

15.02.05. - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SALARIE DE LA MJC ANDRE PHILIP AUPRES DE LA VILLE DE TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un salarié de la MJC André Philip auprès de la Ville de Torcy, à compter du 2 février 2015.

15.02.06. - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « M.J.C. ANDRE PHILIP ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « MJC André Philip ». Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

15.02.07. CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Office Municipal d'Animation de la Cité ». Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

15.02.08. CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Comité des Fêtes ». Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

SPORTS.

15.02.09. CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Office Municipal des Sports ». Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

15.02.10. CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Torcy Handball Marne la Vallée ». Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

15.02.11. CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « UNION SPORTIVE TORCY MARNE LA VALLEE FOOTBALL».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Union sportive Torcy Marne la Vallée Football ». Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES

15.02.12. APPROBATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la charte de développement durable proposée aux collectivités territoriales par le Département de Seine et Marne dans le cadre de la politique de l'eau ~~et proposée aux collectivités par le Département de Seine-et-Marne~~. Il approuve la mise en œuvre d'une démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite charte entre la Ville de Torcy et le Conseil Général de Seine et Marne.

POLE URBANISME - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI

URBANISME.

15.02.13. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) DU BASSIN SEINE NORMANDIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au Préfet de la Région Ile de France portant sur le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Seine Normandie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50 le vingt sept mars deux mille quinze.

 **Guillaume LE LAY-FELZINE,**

Maire de Torcy.